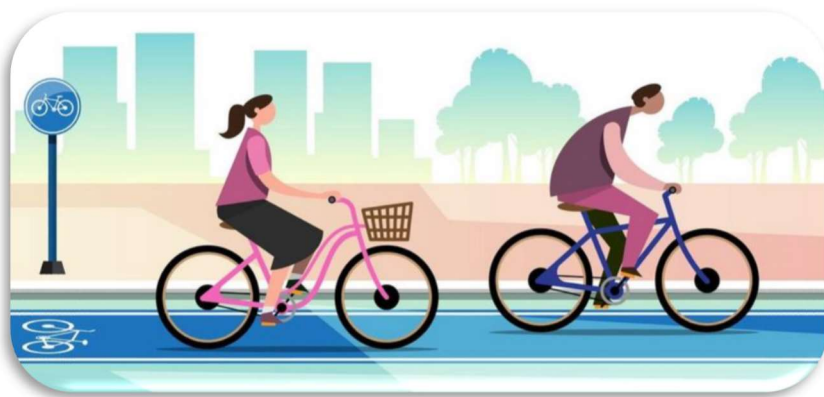




RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



Etabli par	Validé par
AHR_CI	RS

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Le contexte économique international et national.....	3
2.1/	Contexte Mondial : Une croissance modérée	3
2.2/	Zone euro : une dynamique de désinflation.....	4
2.3/	France : une croissance résiliente.....	5
3.	Loi de Finances 2024	7
3.1/	Dotation Globale de Fonctionnement	7
3.2/	Autres mesures fiscales	7
3.2/	Hausse de la péréquation verticale	7
3.3/	Dotations d'Investissement	8
3.5/	La revalorisation des valeurs locatives 2024	9
4.	Principales données à retenir pour 2024	10
	Contexte macro-économique (Banque de France)	10
	Administrations publiques	10
	Collectivités locales	10
	Ecrouves	10
5.	Analyse Financière Rétrospective d'Ecrouves.....	11
5.1/	Fiscalité	11
5.2/	Section Investissement pour l'année 2023.....	13
5.3/	Section Fonctionnement pour l'année 2023	15
5.5/	Evolution des dotations pour la Ville d'Ecrouves	17
5.4/	Résultat Financier 2023	19
6.	Analyse Financière Prospective d'Ecrouves : Plan Pluriannuel d'Investissement.....	21
6.1/	Projection relative à la Section Investissement 2024.....	21
6.2/	Projection relative à la Section Fonctionnement.....	22
6.3/	Suivi des actions.....	23
7.	Programme Pluriannuel mis à jour.....	27
8.	Situation de l'épargne nette et de la dette	29
9.	Projection des résultats et Financement.....	31
10.	Financement pour 2024	31

1. Préambule

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Dans les communes de plus de 3500 habitants, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) : c'est un document qui statue de l'état des orientations budgétaires d'une collectivité locale.

Il comprend donc :

- le contexte économique avec les orientations du Projet de Loi des Finances et les dotations de l'État ;
- l'analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité ;
- la fiscalité locale, qui tient aussi compte des hypothèses sur l'évolution des taux ;
- le plan pluriannuel d'investissement (PPI), avec la prévision des dépenses et des recettes ;
- la gestion et la structure de l'endettement, avec la présentation des différents ratios et indicateurs sur la capacité de désendettement, d'endettement et d'autofinancement de la commune.

En clair, le rapport d'orientation budgétaire permet d'adapter le budget d'une collectivité territoriale grâce à des évolutions prévisionnelles concernant ses dépenses et ses recettes.

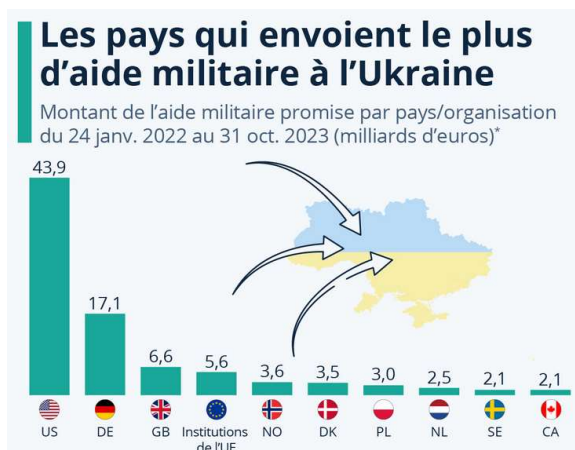
En fonction de la fiscalité, de la tarification, de subventions et autres concours financiers, la commune peut alors statuer sur une estimation budgétaire cohérente.

Le Rapport constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire. Il permet à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyses rétrospectives et prospectives.

2. Le contexte économique international et national

2.1/ Contexte Mondial : Une croissance modérée

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés avec des pics à près de 11% et la continuité de la guerre en Ukraine. Ce pays combattant contre l'invasion Russe est soutenu financièrement par les Etats-Unis d'Amérique, l'Union Européenne et d'autres pays.



L'aide militaire française s'est consacrée à répondre aux **besoins opérationnels** de l'Ukraine selon les différentes phases du conflit (offensives, défensives, terrestres, aériennes). Elle a été complétée par un **soutien financier** à hauteur de **3,2 milliards d'euros*** (1,7 milliard d'euros de cessions d'armements à l'Ukraine ; 300 millions d'euros pour la formation des militaires ukrainiens ; 200 millions d'euros attribués au fonds spécial de soutien à l'Ukraine ; 1 milliard d'euros de contribution au fonds de facilité européenne pour la paix.)

L'impact de cette guerre est la suivante : aux Etats-Unis, la crise s'éloigne et l'inflation semble sur le point d'être contrôlée. L'Europe devrait éviter une crise majeure mais les perspectives économiques y restent plus incertaines. Le **coût des sanctions et de la hausse des prix de l'énergie est plus élevé pour l'Europe**, à un moment où les Etats-Unis s'installent dans une politique anti-concurrentielle de soutien massif à leur industrie. Sur le plan stratégique, la guerre d'Ukraine rend manifeste la **dépendance de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis**, elle ne la crée pas. Les Etats-Unis s'avèrent plus indispensables que jamais en Europe. Sur le plan industriel, les fournitures européennes à l'Ukraine favorisent à court terme l'industrie américaine, la seule à disposer de la capacité de remplacer rapidement les armes, souvent européennes, que les Européens livrent à l'Ukraine. A plus long terme toute la question sera de savoir si l'industrie européenne sera en position de profiter des hausses des budgets militaires européens pour se renforcer, en particulier grâce à des stratégies d'alliance et des programmes en commun. C'est loin d'être évident.

Les prévisions économiques publiées par le Fonds Monétaire International (FMI) ont au moins le mérite de la clarté. Il avait annoncé une prévision de **croissance mondiale à 2,7 % en 2023 : elle aura été de 2.9%**. Dans les pays avancés, on attend un ralentissement, la croissance passant de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 puis à 1,4 % en 2024 alors que les effets du durcissement de la politique monétaire commencent à se faire sentir. Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024.

L'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à **5,8 % en 2024**, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation hors énergie et alimentation devrait diminuer plus progressivement, et globalement l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

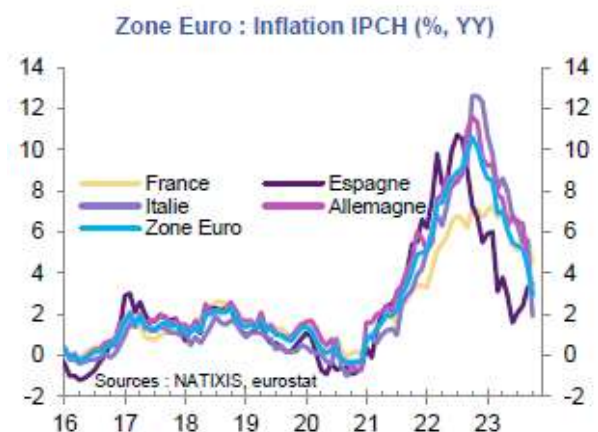
*Source Vie Publique

2.2/ Zone euro : une dynamique de désinflation

S'agissant de la situation macroéconomique de la zone euro, après avoir atteint des sommets en termes d'inflation (jusqu'à près de 13% en Italie), une **dynamique de désinflation s'installe mais diffère selon les politiques nationales**. Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 5.6% au T4-2023.

Cependant, la Commission européenne revoit la croissance du PIB de l'UE à la baisse : 0.6% en 2023. C'est une activité économique qualifiée d'atone dans un contexte d'incertitude accrue.

Malgré le durcissement de la politique monétaire, **l'investissement**, soutenu par les bilans globalement solides des entreprises et la facilité pour la reprise et la résilience, **devrait continuer à augmenter**. En 2024, l'UE devrait voir son PIB progresser de 1,2 %.



Alors que le resserrement de la politique monétaire se diffuse à l'ensemble de l'économie, l'inflation devrait continuer à diminuer, quoiqu'à un rythme plus modéré, du fait d'une atténuation plus lente, mais plus large, des **tensions inflationnistes sur les denrées alimentaires, les produits manufacturés et les services**. Dans la zone euro, l'inflation globale devrait passer de 6,5 % en 2023, à **3,5 % en 2024 et à 2,4 % en 2025**.

Le marché du travail de l'UE a continué d'enregistrer de bons résultats au cours du premier semestre 2023, malgré le ralentissement de la croissance économique. Au deuxième trimestre, les taux d'activité et d'emploi de l'UE ont atteint le niveau le plus haut jamais enregistré, et en septembre, le taux de **chômage s'est maintenu à 6 % de la population active**, ce qui est proche de son plus bas niveau historique.

Par ailleurs, les incertitudes et les aléas baissiers entourant les perspectives économiques se sont accrus ces derniers mois dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et du **conflit au Moyen-Orient**. Jusqu'à présent, l'incidence de ce dernier sur les marchés de l'énergie a été limitée, mais il existe un **risque de perturbations des approvisionnements énergétiques qui pourrait avoir une incidence significative sur les prix de l'énergie, la production mondiale et le niveau global des prix**. L'évolution économique des principaux partenaires commerciaux de l'UE, en particulier la Chine, pourrait aussi présenter des risques.

Sur le plan intérieur, les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les incendies, les sécheresses et les inondations, qui frappent de plus en plus souvent et toujours plus fortement l'ensemble du continent et au-delà, illustrent les **conséquences dramatiques que le changement climatique** peut avoir non seulement pour l'environnement et les personnes touchées, mais aussi pour l'économie. Le constat est déjà sans appel avec l'augmentation des **taux d'intérêt d'emprunt atteignant près de 4 voire 5% : il faut bien financer l'ajustement des entreprises, des ménages et des finances publiques à l'environnement**.

2.3/ France : une croissance résiliente

La **croissance** économique s'est montrée plus forte qu'attendu **soit 0.8%** contre 0.3% annoncé par la Banque de France.

En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un **regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% en 2023**.

L'inflation alimentaire a ralenti (+9,7% en septembre contre +15,9% en mars), repassant **sous le seuil des 10%**. Les **prix de l'énergie**, après avoir baissé, a rebondi (+11,9% en septembre), en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation de 10% au 1er août des tarifs réglementés de l'électricité.

L'inflation moyenne en 2023 est de +5.7%

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024), le déficit et la dette publique se rétabliront graduellement. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027). Mais la fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une **baisse de 7,1 milliards d'euros des dépenses**



publiques par rapport à 2022, tandis que la fin progressive du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de **14,8 milliards d'euros en 2024**. A noter sur ce sujet que le Gouvernement prend encore à sa charge le **surcoût à hauteur de 75% dès lors que le prix du MegaWattHeure est supérieur à 250€**.

Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique

	2022	2023	2024
Bouclier tarifaire Électricité	1 ^{er} février 2022 – 1 ^{er} février 2023 Limitation de la hausse du TRV à +4 % en moyenne arrêtés parus au <i>Journal officiel</i> du 30 janvier 2022	1 ^{er} février 2023 – 1 ^{er} février 2024 Hausse du TRV de +15 % en février puis de +10% en août Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022	1 ^{er} février 2024 – 31 décembre 2024 Limitation de la hausse du TRV à +10 % en moyenne Aides énergies : les modalités de soutien aux consommateurs d'énergie en 2024
	Collectivités bénéficiaires : celles qui comptent moins de dix agents salariés et qui ont des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. Entre 28 000 et 30 000 communes selon le Gouvernement. <small>©La Banque Postale</small>		
Amortisseur électrique		1 ^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023 Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directe par l'État de 50 % du surcoût au-delà de 180 €/MWh (plafond à 500 €/MWh) Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022 1 Md€	1 ^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024 Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directe par l'État de 75 % du surcoût au-delà de 250 €/MWh Aides énergies : les modalités de soutien aux consommateurs d'énergie en 2024
	Collectivités bénéficiaires : « Toutes les collectivités territoriales ou leurs groupements, quelle que soit leur taille ». En 2024 : les collectivités non éligibles à la « garantie 280 » et qui ont signé un contrat avant le 30 juin 2023 encore en vigueur en 2024. Les clients doivent attester de leur éligibilité auprès de leur fournisseur. Des modèles d'attestation sont disponibles sur les sites internet des fournisseurs d'électricité. <small>©La Banque Postale</small>		

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De **nouvelles coupes budgétaires** structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le **double effet de la hausse des taux d'intérêt (près de 4.5%) et de l'augmentation de son encours** (augmentation des montants en investissement).



Pour 2024, l'inflation moyenne projetée serait de 2.7%

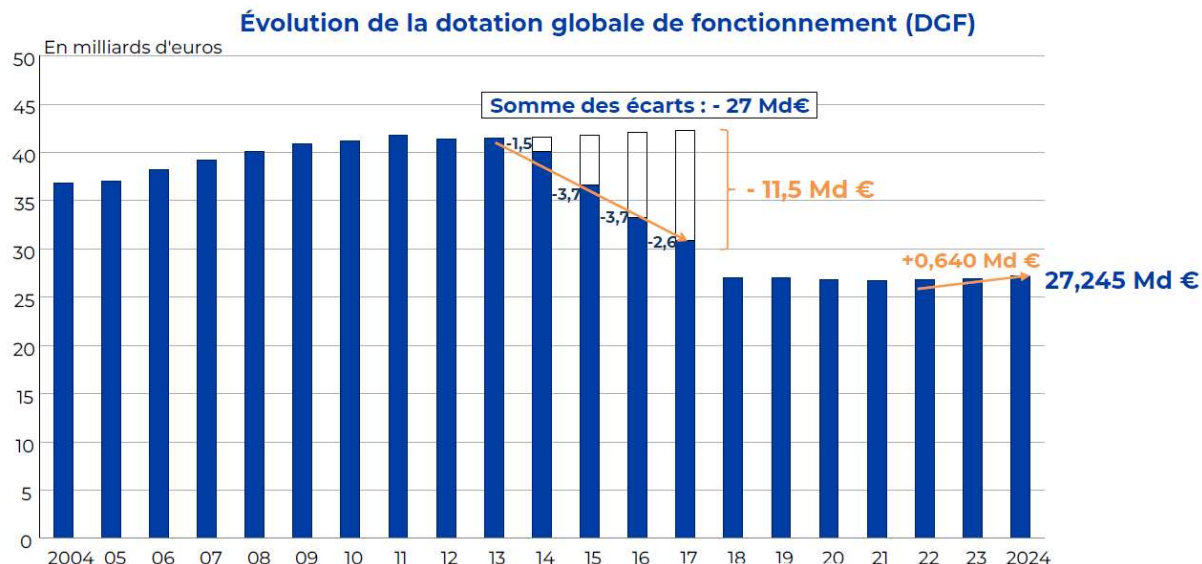
Les projections de l'OCDE semblent plus cohérentes avec la réalité que vivent les citoyens français au regard du tableau ci-après présentant l'évolution des coûts de la vie.

Prévisions de croissance (PIB volume)			Prévisions d'inflation*	
Prévisions annuelles France	2023	2024	Prévisions annuelles France	2024
Insee (déc. 2023)	+0,8%	/	Insee (déc. 2023)	/
Banque de France (déc. 2023)	+0,8%	+0,9%	Banque de France (déc. 2023) - IPCH	+2,5%
Commission européenne (nov. 2023)	+1,0%	+1,2%	Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,0%
OCDE (nov. 2023)	+0,9%	+0,8%	OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023)	+1,0%	+1,3%	FMI (oct. 2023) - IPCH	+2,5%
Gouvernement (PLF 2024)	+1,0%	+1,4%	Gouvernement (PLF 2024)	+2,6%
Prévisions annuelles Zone euro	2023	2024	Prévisions annuelles Zone euro	2024
BCE (déc. 2023)	+0,7%	+1,0%	BCE (déc. 2023) - IPCH	+3,2%
Commission européenne (nov. 2023)	+0,6%	+1,2%	Commission européenne (nov. 2023) - IPCH	+3,2%
OCDE (nov. 2023)	+0,6%	+0,9%	OCDE (nov. 2023) - IPCH	+2,7%
FMI (oct. 2023)	+0,7%	+1,2%	FMI (oct. 2023) - IPCH	+3,3%

3. Loi de Finances 2024

3.1/ Dotation Globale de Fonctionnement

La Loi de Finances 2024 prévoit une augmentation de 313.7 millions dans l'attribution de la DGF Dotation Globale de Fonctionnement soit un montant de **27,245 milliards d'euros** dont 18,938 milliards € pour le bloc communal.



3.2/ Autres mesures fiscales

Le Gouvernement instaure un prélèvement sur les recettes de l'Etat pour compenser les pertes de recettes liées à la THLV Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants des communes « tendues ». Le reversement calculé serait de 24.7 millions d'euros et concernerait 410 communes et 38 EPCI Etablissement Public à Coopération Intercommunale.

Afin de relancer le mouvement de création de **communes nouvelles** pour les communes dont la population est inférieure à 150 000 habitants, le Gouvernement met en place une **dotation de 8 millions d'euros** pour faire face aux charges liées à la fusion (15€/habitant contre 6€) et pour neutraliser les éventuelles baisses de DGF.

3.2/ Hausse de la péréquation verticale

La péréquation verticale représente une aide auprès des collectivités de 5.811 milliards d'euros. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent respectivement de 131 millions d'euros (contre 90 en 2023) et de 150 millions d'euros (contre 200 en 2023).

Péréquation « verticale »

DSU : dotation de solidarité urbaine (+ 5,27 % en 2024)

DSR : dotation de solidarité rurale (+ 7,22 % en 2024)

DNP : dotation nationale de péréquation (0 % en 2024)

DACOM : dotation d'aménagement de la DGF des communes d'outre-mer (+ 5,25 % en 2024)

Dot. Interco : dotation d'intercommunalité des GFP (+5,33 % en 2024)

L'augmentation de la **péréquation du bloc communal** est financée intégralement au sein de la DGF des communes **par l'écêtement de la dotation forfaitaire**, modulé en fonction du potentiel fiscal par habitant supérieur à 0.85 fois la moyenne nationale.

3.3/ Dotations d'Investissement

Le Projet de Loi de Finances 2024 réajuste ses aides (+1.2 milliards €) et intègre des soutiens financiers auprès des collectivités territoriales dont notamment :

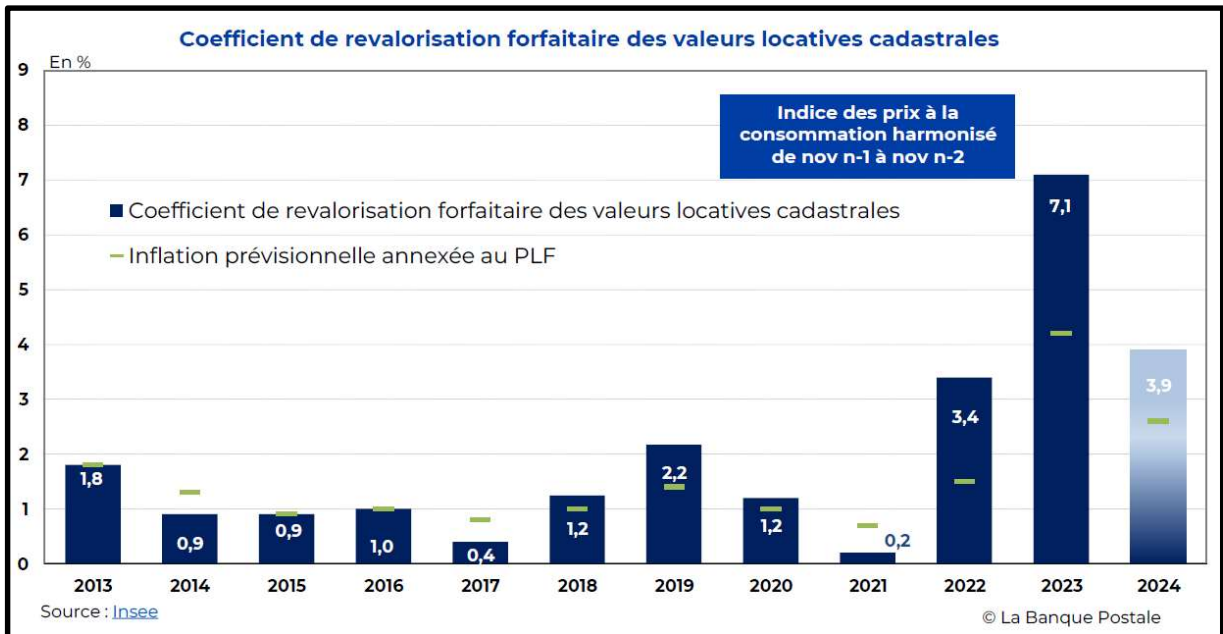
- **Le filet de sécurité : Arrêt dégradé.** Avec la réduction directe sur la facture du fournisseur du surcoût financier à hauteur de 75% dès lors que le prix du MWH est supérieur à 250€.
- **Le fonds vert jusqu'en 2027 :** Maintien du fonds à 2.5 milliards d'euros du fonds d'accélération de la transition écologique (lutte contre le changement climatique) dans les territoires. Une partie (250 millions) sera fléchée vers la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux PCAT. Ce fonds vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :
 - performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets) ;
 - adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) ;
 - amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...).
- **Planification écologique :** Une enveloppe supplémentaire de **7 milliards d'euros en crédits de paiement** pour soutenir les principaux leviers de planification écologique :
 - la rénovation des bâtiments et logements : + 0,8 milliard €
 - la décarbonation des mobilités : + 1,4 milliard €
 - la préservation des ressources : + 1,2 milliard €
 - la transition énergétique : + 1,1 milliard €
 - la compétitivité verte : + 1,7 milliard €
 - le fonds vert en faveur des collectivités, avec le verdissement des dotations de soutien à l'investissement local pour les inciter à orienter leurs investissements en faveur de la planification écologique : + 0,8 milliard €
- **Titres sécurisés :** Afin de réduire les délais de délivrance des cartes d'identité et passeports, l'État augmente la dotation pour les titres sécurisés de 52,4 à 100 millions € en 2024.
- **Violences Elus :** La Dotation Particulière Elu Local est un soutien de compensation aux frais engagés auprès des assurances pour couvrir la protection fonctionnelle des élus pour les communes de moins de 10 000 habitants. Augmentation de 5 millions € pour le plan national contre les violences aux élus.
- **Soutien à l'investissement local :**
 - la DSIL Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 570 millions d'euros, avec un plafond à 25%, 30% si action écologique ;
 - la DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 1 046 millions d'euros, avec un plafond à 20%, 25% si action écologique ;
 - La DPV Dotation Politique de la Ville (DPV) : 150 millions € (idem à 2022 et 2023) ;
 - La DSID Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) : 212 millions € (idem 2023).
- Quant au Taux de **FCTVA** Fonds de Compensation sur la Taxe de Valeur Ajoutée, il reste stable :

Rappel	Taux de remboursement FCTVA
Avant le 01/01/2014	15,482%
Au 01/01/2014	15,761%
Depuis le 01/01/2015	16,404%*

* Sauf dépenses de services d'infrastructure de l'informatique en nuage (5,6 %) depuis le 01/01/2021

3.5/ La revalorisation des valeurs locatives 2024

Le niveau de revalorisation des bases d'imposition qui est fonction de l'évolution des prix à la consommation entre les mois de novembre de l'année N-1 semble s'établir à **+ 3.9%**. Ce niveau s'applique aux bases de taxes foncières.



4. Principales données à retenir pour 2024

Contexte macro-économique (Banque de France)

Inflation Mondiale : 5.8%

Croissance Zone Euro : 1.3 %

Inflation en Europe : 3.5 %

Croissance en France : 1,2 %

Taux d'intérêt moyen : 4.5%

Inflation en France : 2.7%

Administrations publiques

Dépense publique : -4,4 %

Déficit public (% du PIB) : 4.4 %

Dette publique (% du PIB) : 109.7

Collectivités locales

Transferts financiers de l'État : 105.1 milliards €

- dont concours financiers de l'État : 54.959 milliards €
 - dont DGF : 27,245 milliards €

Point d'indice de la fonction publique : Augmentation de 5 points pour chaque fonctionnaire au 1^{er} Janvier 2024. Indice majoré à 5,907€ et Indice minoré à 4.92€ brut depuis le 1er juillet 2023

Ecrouves

Valeur estimée

DGF : 819 574€

Dotations de solidarité rurale : 63 942 € (stabilité de 2022)

Impôts base revalorisée de 3.9% : 1 604 768€

Dotations de Solidarité Communautaire : 85 000€ (versée par la CC2T suivant la population < 16ans)

5. Analyse Financière Rétrospective d'Ecrouves

5.1/ Fiscalité

Les ratios budgétaires présentés dans le tableau ci-après et vérifiés par le DGFIP Direction Générale des Finances Publiques permettent de situer la commune d'ECROUVES par rapport aux communes du département de Meurthe et Moselle.

ANALYSE DES EQUILIBRES FONDAMENTAUX - DONNEES COMPTE ADMINISTRATIF 2022				
Population légale en vigueur au 1er janvier 2022 : 4 481 habitants	Valeur Euros	Euros par habitant	Moyenne départementale de la strate par habitant	Moyenne régionale de la strate par habitant
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (A)	3 007 36 € €	671 €	971 €	1 047 €
Dont recettes réelles de fonctionnement	2 999 373 €	669 €	951 €	1020 €
Dont impôts locaux	1 441 250 €	322 €	383 €	380 €
Dont fiscalité reversée des GFP	86 363 €	19 €	175 €	176 €
Dont autres impôts et taxes	147 530 €	33 €	31 €	79 €
Dont DGF et participations	913 209 €	204 €	139 €	116 €
Dont attribution de péréquation et compensation	105 440 €	24 €	79 €	96 €
Dont FCTVA	5 661 €	1 €	2 €	3 €
Dont produits des services et du domaine	158 430 €	35 €	67 €	78 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (B)	2 579 603 €	576 €	836 €	901 €
Dont dépenses réelles de fonctionnement	2 467 963 €	551 €	762 €	819 €
Dont charges de personnel (montant net)	1 284 418 €	287 €	396 €	382 €
Dont achats et charges externes	954 772 €	213 €	256 €	262 €
Dont charges financières	48 400 €	11 €	15 €	13 €
Dont contingents et participations	0 €	0 €	17 €	20 €
Dont subventions versées	80 504 €	18 €	37 €	65 €
RESULTAT COMPTABLE (R=A-B)	427 793 €	95 €	134 €	147 €
Capacité d'autofinancement brute = CAF	531 410 €	119 €	188 €	201 €
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (C)	866 257 €	193 €	394 €	384 €
Dont excédent de fonctionnement capitalisé	255 875 €	57 €	159 €	126 €
Dont emprunts bancaires et dettes assimilées	48 312 €	11 €	41 €	63 €
Dont autres dettes (cautionnement)	531 €	0 €	0 €	2 €
Dont subventions reçues	155 532 €	35 €	66 €	50 €
Dont FCTVA	264 876 €	59 €	35 €	30 €
Dont autres fonds globalisés (TLE/TA)	29 492 €	7 €	10 €	14 €
Dont amortissements	103 617 €	23 €	55 €	55 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (D)	635 420 €	142 €	389 €	406 €
Dont dépenses d'équipement	571 737 €	128 €	309 €	329 €
Dont remboursement d'emprunts et dettes assimilées	57 579 €	13 €	63 €	67 €
Dont autres dettes à moyen et long terme	0 €	0 €	3 €	2 €
Besoin de financement résiduel de la section d'investissement (E=C-D)	230 837 €	-52 €	-5 €	-22 €
RESULTAT D'ENSEMBLE (R+E)	658 630€			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2021	1 884 831 €			
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2021	-191 834 €			
RESULTAT DEFINITIF - Fonds de roulement au 31/12/2022	2 351 626 €			

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

ELEMENTS DE FISCALITE LOCALE - ANNEE 2022				
Population légale en vigueur au 1er janvier 2022 : 4 481 habitants		€uros par habitant	Moyenne départementale de la strate par habitant	Moyenne régionale de la strate par habitant
Bases nettes				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 387 792 €	979 €	1 145 €	1 192 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43 112 €	10 €	7 €	25 €
Taxes d'habitation sur les résidences secondaires	116 792 €	26 €	32 €	54 €
Taux				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,34%		31,46%	30,60%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14,58%		31,88%	39,24%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,71%		15,28%	15,55%
Produits				
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 377 580 €	307 €	410 €	407 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7 063 €	2 €	3 €	12 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14 843 €	3 €	5 €	14 €
Données socio-démographiques				
Nombre de foyers fiscaux	2 290			
Part des foyers non imposables	49,3%		60,4%	53,60 %
Revenu fiscal moyen par foyer	26 404		25 060 €	28 369 €
Valeur locative moyenne				

La **capacité d'autofinancement brute** reste stable en 2022 mais reste toujours **inférieure aux moyennes** départementales et régionales (119€ par habitant pour la commune contre 188 € pour le département et 201 € pour la région). **Instaurée depuis 2020, la commune a perçu une attribution de compensation de la part de l'EPCI en 2022 pour un montant de 90 786€.**

Le cumul des recettes provenant de l'impôt et des dotations représente 669€ par habitant, ce qui est **inférieure** aux moyennes départementales (951€/habitant) et régionales (1020€/ habitant). Mais la dépendance de la commune aux **dotations de l'Etat** est toujours significative : elle **représente 33.96%** des recettes). Au niveau du département, la part des dotations représente 22.84%.

L'ensemble des postes de dépenses de fonctionnement est **maîtrisé et nettement inférieur** aux moyennes : en effet, pour les charges de personnel, c'est une charge de **287 € par habitant contre 396€ pour le département et 382€/habitant pour la région**. Il en va de même pour les autres frais de fonctionnement : 213€/habitant pour la commune ; 256€/habitant pour le département et 262€/habitant pour la Région.

L'année 2023 avait déjà connu une revalorisation conséquente des bases d'imposition avec une augmentation de 7.1 % et 3.4% en 2022.

Pour l'année 2024, en raison du contexte inflationniste actuel, elle sera portée à + 3.9 %.

5.2/ Section Investissement pour l'année 2023

Les dépenses d'investissement :

Le Conseil Municipal en votant son budget 2023 a fait le choix d'une année de préparation de travaux pour les futurs travaux à engager et inscrit dans le Programme Pluriannuel d'Investissement.

Le projet de réhabilitation de la RD400 avec la création d'un espace partagé cycles /piétons, la création de places de stationnement infiltrantes, le rétrécissement de chaussée à 7 mètres et le déplacement éclairage public et le projet de modernisation des 629 points lumineux de l'éclairage public ont pris du temps de par les différents échanges techniques avec les parties prenantes. Néanmoins, ils en sont à leur phase PROjet, c'est-à-dire sur le point d'être réalisés dès lors que la consultation des entreprises sera publiée dans le respect du code de la commande publique.

Les opérations d'aménagements sécuritaires en 2023 :

- Travaux d'aménagements sécuritaires de l'école maternelle Auguste Gerdolle avec une clôture métallique périphérique haute de deux mètres, un portail motorisé et deux portillons. L'ensemble est commandé par vidéophonie.

Montant des travaux : 42 000€/ Aide obtenue : 10 000€

- Travaux d'aménagements sécuritaires de l'école maternelle Albert Jacquard avec la réfection d'une partie de la toiture.

Montant des travaux : 18 423.60€/ Aide obtenue : non assujettie

- Travaux de sécurisation avec l'installation de dispositifs lumineux à détection au niveau du passage piéton de la pharmacie situé Avenue du Maréchal.

Montant des travaux : 8 683.65€/ Aide obtenue : non assujettie

- Installation de panneaux lumineux solaires rappelant la présence de passages piétons au niveau de l'Avenue du Maréchal Joffre.

Montant des travaux : 8 422.60€/ Aide obtenue : non assujettie

- Travaux de voirie avec le revêtement de surface de la placette Jeanne d'Arc, le rebouchage des « nids de poule » chemin de Gama, le colmatage des fissures dans le revêtement de surface de la route de Pagny derrière Barine, la réfection des trottoirs et de avaloirs rue du Lieutenant Ehlé.

Montant des travaux : 61 026.74€/ Aide obtenue : non assujettie

- Travaux de voirie avec la réalisation d'un escalier en partie haute du chemin de liaison entre la rue du Lieutenant Ehlé et la rue des Vignes l'Evêque.

Montant des travaux : 2 973.76€/ Aide obtenue : non assujettie

Travaux de transition énergétique 2023 :

- Remplacement de trois chaudières vétustes dans des logements communaux.

Montant des travaux : 9 550.78€/ Aide obtenue : 210 745€

- Remplacement des anciens luminaires par des dispositifs de technologie LED dans les écoles Albert Jacquard, Lucien Croiset, Auguste Gerdolle et la salle de la Madeleine. Des dispositifs de détection ont été installés dans les espaces communs

Montant des travaux : 11 057.17 € TTC / Aide obtenue : non assujettie

- Travaux sur l'éclairage public avec l'installation de 92 luminaires LED de l'avenue du Maréchal Joffre, de l'avenue du 15 ° Génie, des rues Lamarche et Justice.

Montant des travaux : 52 658.40€/ Aide obtenue : 16 667€

- Travaux sur l'éclairage public de la résidence Lamarche, en partenariat du Bailleur Batigère, pour l'installation de 60 luminaires LED y compris les réseaux d'alimentation.

Montant des travaux : 15 312,58 € TTC / Aide obtenue : non assujettie

- Travaux sur l'éclairage du terrain de football naturel avec des projecteurs équipés de LED.

Montant des travaux : 43 620 € TTC / Aide obtenue : 7 200€

Travaux dans les Bâtiments 2023 :

- Travaux de mises en conformité électrique et sécurité dans les écoles du groupe scolaire Pierre et Suzanne Mathy, dans le bâtiment des Services Techniques et à la Bibliothèque.

Montant des travaux : 18 634,94 € TTC / Aide obtenue : non assujettie

Les recettes d'investissement :

L'année 2023 est donc marquée par la faible perception de recettes de subventions en cohérence avec les opérations de travaux.

Néanmoins, et suivant les principes d'application du FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée FCTVA, la Ville a perçu la somme de 103 225.44€.

Le bilan financier de la Section Investissement est le suivant :



Résultat Brut 2023 : - 130 389,04€

- Dépenses = 614 291,99 €
- Recettes = 483 902,95 €



Reste à réaliser des opérations 2023 : - 14 843,71€

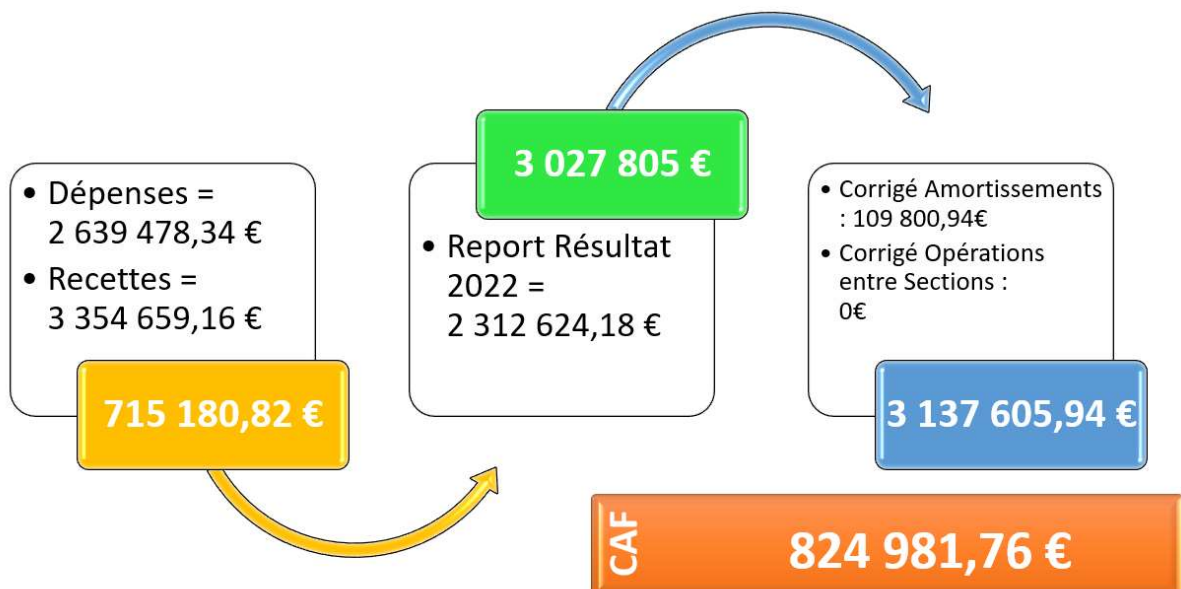
- Dépenses = 321 893,67 €
- Recettes = 228 024,25 €



Intégration de l'excédent 2022 : + 39 002,13 €
Résultat Section Investissement : - 185 256,33 €

5.3/ Section Fonctionnement pour l'année 2023

Le schéma synthétise le bilan financier avec un résultat calculé de Capacité d'AutoFinancement CAF à 824 981.76€



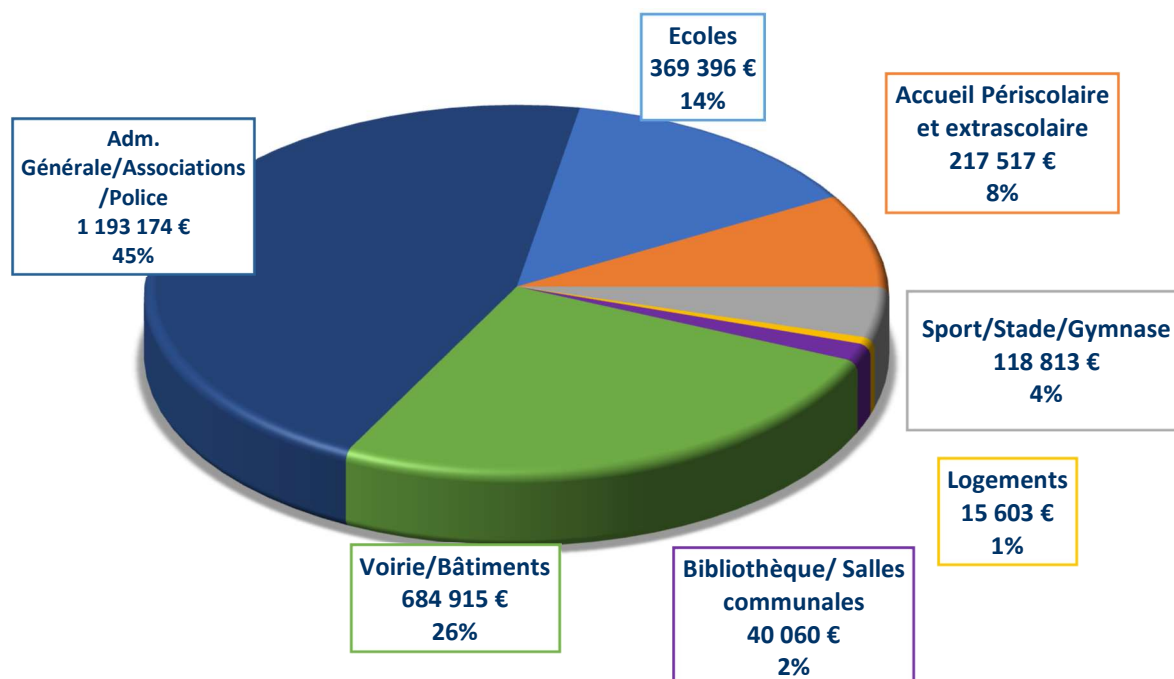
Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Les dépenses de fonctionnement :

Elles ont été maîtrisées malgré l'inflation cumulée depuis 2022 (en moyenne 10%/an, toutes matières premières confondues). L'enveloppe financière prévisionnelle dédiée intégrait déjà cette forte augmentation.

Le budget prévisionnel 2023 a été voté avec une enveloppe de 3 454 626.84€ dont un virement de 278 158.84€. **In fine, 2 639 478.34€** auront été nécessaires au fonctionnement de la Ville : il n'y a pas eu de recrutement de personnel pour remplacer la policière municipale entre-autre.

répartition dépenses de fonctionnement par service 2023



Evolution des effectifs en 2023

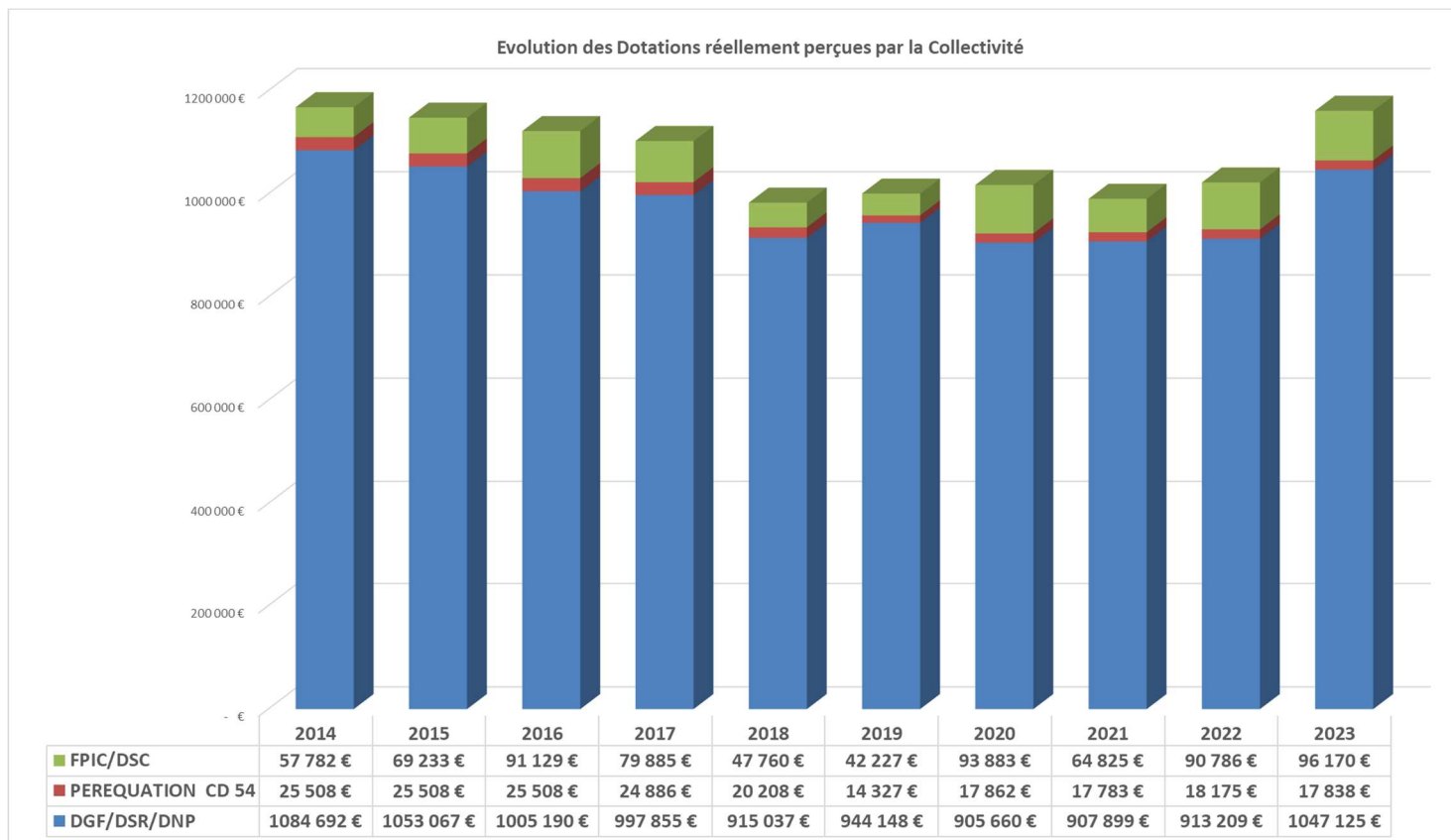
	Nbre	Equivalent temps plein		Nbre	Equivalent temps plein
Titulaire	29	26.4	Titulaire	28	26,4
Non titulaire de droit public	6	3.89	Non titulaire de droit public	9	4.53
Contrat de droit privé (CA/CAE)	1	0,57	Contrat de droit privé (CA/CAE)	0	0
Apprenti	1		Apprenti	0	
Total des emplois pourvus au 01/01/2023	37	31.86	Total des emplois pourvus au 31/12/2023	37	30.93

Les variations de l'effectif en 2023 sont le fait :

- d'un départ définitif : retraite d'un agent titulaire ;
- de la nécessité de recourir à l'emploi contractuel pour faire face aux obligations de remplacement ; et pour faire face à de nouveaux besoins : taux d'encadrement des enfants à la restauration et aux services périscolaires
- de la non reconduction du principe de l'accueil d'un apprenti au sein d'une école maternelle, en raison de la suppression des financements d'accompagnement de l'Etat.
- Fin des Contrats aidés : transformation en CDD de non titulaire

5.5/ Evolution des dotations pour la Ville d'Ecrouves

La Ville d'Ecrouves a subi les déconvenues **de perte cumulée de dotation financière** en provenance de l'Etat afin de participer au redressement des comptes publics. Après une participation de 370 480€ sur la période allant de 2014 à 2017, l'attribution de DGF Dotation Globale et Forfaitaire reste stable mais fragile.



L'année 2023 est exceptionnelle en termes de perception de dotation.

Si la Dotation Globale et Forfaitaire DGF reste stable, la Dotation de Solidarité Rurale a plus quasi triplée : **une recette complémentaire de 130 654 euros.**

A noter que la DGF et la DSC sont calculés en fonction :

- de la population des jeunes de 3 à 16 ans : l'attention est portée sur une baisse de la jeunesse, d'ailleurs justifiée par la baisse d'élèves scolarisée et la fermeture probable de classe ;
- du revenu par habitant : il est légèrement au-dessus de la moyenne ;
- de l'effort fiscal de la commune : la Ville d'Ecrouves n'a pas augmenté ses taux depuis 2009 ;
- du potentiel financier : la Ville d'Ecrouves présente un excédent financier de plus de 2.3 millions d'€ au 31 décembre 2023.

Comme chaque année, si 1 critère sur 4 est favorable au calcul de ces dotations, il se pourrait qu'avec la baisse de la jeunesse, une baisse de dotations soit observée chaque année. Ces baisses de recettes auraient un impact significatif sur la politique d'achat et de fonctionnement des services de la Ville d'Ecrouves.

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Articles		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	population DGF	4 576	4 600	4 540	4 492	4 464	4 444	4 446	4 472	4 481	4 512
7411	<u>LA DOTATION FORFAITAIRE</u>	<u>958 084 €</u>	<u>908 532 €</u>	<u>850 854 €</u>	<u>818 334 €</u>	<u>813 845 €</u>	<u>812 086 €</u>	<u>812 262 €</u>	<u>814 639 €</u>	<u>816 841 €</u>	<u>819 574 €</u>
	dont contribution au redressement finances publiques	- 20 085 €	- 72 004 €	- 124 037 €	- 154 354 €		-1759 € pour perte de population		+2377 € pour hausse de population	+2202 € pour hausse de population	+2733 € pour hausse de population
		-370 480 €									
74121	<u>LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (3)</u>	<u>76 425 €</u>	<u>95 583 €</u>	<u>109 289 €</u>	<u>135 257 €</u>	<u>61 354 €</u>	<u>96 208 €</u>	<u>61 129 €</u>	<u>61 562 €</u>	<u>63 942 €</u>	<u>194 596 €</u>
74127	<u>LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (4)</u>	<u>50 183 €</u>	<u>48 952 €</u>	<u>45 047 €</u>	<u>44 264 €</u>	<u>39 838 €</u>	<u>35 854 €</u>	<u>32 269 €</u>	<u>31 698 €</u>	<u>32 426 €</u>	<u>32 955 €</u>
74832	<u>LE FONDS DEPARTEMENTAL DE TP</u>	<u>25 508 €</u>	<u>25 508 €</u>	<u>25 508 €</u>	<u>24 886 €</u>	<u>20 208 €</u>	<u>14 327 €</u>	<u>17 862 €</u>	<u>17 783 €</u>	<u>18 175 €</u>	<u>17 838 €</u>
	TOTAL	1 110 200 €	1 078 575 €	1 030 698 €	1 022 741 €	935 245 €	958 475 €	923 522 €	925 682 €	931 384 €	1 064 963 €
73212	<u>DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE</u>							<u>63 848 €</u>	<u>64 825 €</u>	<u>90 786 €</u>	<u>96 170 €</u>
7325	<u>LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)</u>	<u>57 782 €</u>	<u>69 233 €</u>	<u>91 129 €</u>	<u>79 885 €</u>	<u>47 760 €</u>	<u>42 227 €</u>	<u>22 513 €</u>	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>	<u>0 €</u>
	TOTAL compris FPIC	1 167 982 €	1 147 808 €	1 121 827 €	1 102 626 €	983 005 €	1 000 702 €	1 009 883 €	990 507 €	1 022 170 €	1 161 133 €

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

5.4/ Résultat Financier 2023

Evolution des Dépenses de Fonctionnement

	Dénomination	2020	2021	2022	2023 Provisoire	Evolution N-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	808 964,80 €	858 935,04 €	965 818,66 €	993 639,48 €	2,88%
012	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	1 240 510,34 €	1 260 436,82 €	1 296 242,97 €	1 285 464,69 €	-0,83%
014	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS	4 423,00 €	4 423,00 €	4 423,00 €	11 272,00 €	154,85%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	157 486,98 €	159 970,77 €	165 380,88 €	191 540,68 €	15,82%
66	CHARGES FINANCIERES	53 574,46 €	51 320,64 €	48 400,46 €	46 475,36 €	-3,98%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 197,91 €	4 535,75 €	3 944,44 €	1 285,19 €	-67,42%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	8 726,18 €	- €	8 023,00 €	- €	
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	63 803,36 €	80 642,23 €	103 616,82 €	109 800,94 €	5,97%
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT					
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	#REF!	2 420 264,25 €	2 595 850,23 €	2 639 478,34 €	1,68%

Evolution des Recettes de Fonctionnement

	Dénomination	2020	2021	2022	2023 Provisoire	Evolution N-1
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	127 732,51 €	138 894,91 €	158 429,66 €	225 706,90 €	42,47%
73	IMPÔTS ET TAXES	1 486 433,63 €	1 535 501,02 €	1 679 566,02 €	1 813 671,87 €	7,98%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 040 895,70 €	996 658,43 €	1 018 648,65 €	913 232,32 €	-10,35%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	77 593,56 €	84 436,61 €	82 249,88 €	170 645,51 €	107,47%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 620,68 €	86 373,12 €	72 924,51 €	2 113,64 €	-97,10%
013	ATTENUATION DE CHARGES	18 396,41 €	28 717,10 €	11 824,58 €	8 799,48 €	-25,58%
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Total recettes de l'exercice	2 790 672,49 €	2 870 581,19 €	3 023 643,30 €	3 354 659,16 €	10,95%
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	1 239 039,63 €	1 688 025,09 €	1 884 831,11 €	2 312 624,18 €	22,70%
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 029 712,12 €	4 558 606,28 €	4 908 474,41 €	5 667 283,34 €	13,39%

S'agissant des données comptables connues mais non vérifiées contradictoirement avec le compte de gestion à la date de rédaction de ce document, le résultat net cumulé serait de **2 312 624.18€**.

Evolution des Dépenses des Investissements

CHAPITRE	LIBELLE	2023	Reste à réaliser
020 - Dépenses imprévues	020 - Dépenses imprévues	- €	- €
001 - solde reporté	DEFICIT REPORTE	- €	- €
CHAPITRE 10	DOTATIONS	- €	- €
CHAPITRE 13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	64 000,00 €	- €
CHAPITRE 041	OPERATIONS D'ORDRE	6 950,40 €	- €
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	66 314,26 €	0,00 €
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 176,00 €	0,00 €
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 086,25 €	8 359,08 €
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	409 765,08 €	313 534,59 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	614 291,99 €	321 893,67 €

Evolution des Recettes des Investissements

CHAPITRE	LIBELLE	2023	Reste à réaliser
001 - solde reporté	Excédent		
040 - OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		109 800,94€	- €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE 041	Opérations d'ordre budgétaire	6 950,40 €	0,00 €
CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	142 588,41 €	- €
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	224 233,20 €	228 024,25 €
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	330,00 €	- €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		483 902,95 €	228 024,25 €

S'agissant des données comptables connues et vérifiées par le comptable public, le résultat de la section Investissement est le suivant :

	2023	Reste à réaliser
TOTAL SECTION INVESTISSEMENTS SANS EXCEDENT NI VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	- 130 389,04 €	- 93 869,42 €

Le schéma cartographie les résultats prévisionnels des deux sections et le résultat obtenu.



6. Analyse Financière Prospective d'Ecrouves : Plan Pluriannuel d'Investissement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a donc été mis en place à l'installation de la nouvelle équipe municipale et à compter de l'année 2021. En effet, la pandémie du COVID-19 a empêché la réunion d'instances de concertation sur l'année 2020. Le PPI consiste à tester la faisabilité des projets et à définir les priorités grâce à un plan d'investissements sur 5 ans minimum, couplé à un programme de financement.

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement par application du Décret N°2016-841 du 24 juin 2016. Il doit être réactualisé chaque année.

La version initiale du PPI intégrait une stratégie de lissage des travaux sur la durée du mandat afin d'absorber leurs coûts. Cela permettant d'optimiser financièrement et techniquement la réalisation de certains projets conséquents en préservant notre besoin en fonds de roulement et pour en permettre l'autofinancement. La recherche de subventions pour convaincre d'autres acteurs de cofinancer nos investissements structurants étant au cœur de nos actions.

Pour rappel, les actions chiffrées de ce PPI sont en sus des masses budgétaires de gestion.

Concernant la programmation de travaux et pour mémoire, l'année 2022 fût marquée par le report du projet de travaux relatif à la rénovation de la voirie de la RD 400. En effet, la Communauté de Communes Terres Toulaises détient la compétence mobilité. Elle envisage la mise en œuvre de pistes cyclables pour relier les grands axes que sont notamment Toul-Ecrouves. Ce projet impacte le projet initial de rénovation de la RD400 initialement convenu et acté avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle. Ce projet a fait l'objet d'adaptation durant l'année 2023 et est donc programmé en réalisation pour cette année 2024.

La Municipalité a donc repris la projection du PPI en section d'Investissement en intégrant les enveloppes financières issues de diagnostics, de devis et d'éléments chiffrés de maître d'œuvre.

Suite à la Commission Travaux du 13 décembre 2023 présentant les travaux réalisés sur l'exercice 2023 ainsi que la programmation de travaux 2024, il est proposé aux membres élus du Conseil Municipal :

- De débattre du programme pluriannuel d'investissement prévisionnel jusqu'en 2026 ;
- De débattre du programme pluriannuel de fonctionnement prévisionnel jusqu'en 2026.

6.1/ Projection relative à la Section Investissement 2024

Il est vous est proposé d'inscrire les actions suivantes :

- Continuité du déploiement de l'éclairage LED dans les bâtiments communaux ;
- Travaux d'éclairage public avec l'installation de 629 points LED ;
- Travaux d'aménagement de surface de la RD400 avec le déplacement d'une partie de l'éclairage public ;
- Travaux pour la création du city-parc à la Justice et Financement du city-parc du Centre ;
- Travaux de mise en conformité des espaces de jeux et de leurs équipements ;
- Travaux d'entretien de la voirie ;
- Travaux d'entretien en termes de sécurité et de sécurité incendie ;
- Opération de Maîtrise d'œuvre s'agissant de travaux de rénovation énergétique des salles Lamarche, La Madeleine, du club de musculation et du logement du Gymnase.

Le besoin de financement pour la section investissement est chiffré à 1 321 833.81€.

6.2/ Projection relative à la Section Fonctionnement

Si la première projection faite en 2020 permettait un équilibre certain de cette section jusqu'à la fin du mandat (2026), il s'avère que l'année 2020 fût marquée par la pandémie du COVID-19, 2021 a été marquée par la campagne de vaccination « massive » mais surtout par la continuité de la pandémie et par un déséquilibre socio-économique.

L'année 2023 a encore subi l'augmentation des tarifications de l'électricité, du gaz, du pétrole et l'inflation sur les matières premières. **Le projet de budget 2023 l'avait intégrée.**

Cela étant, le **bouclier tarifaire** appliqué sur les marchés de fourniture des énergies a permis de contrer un peu l'impact du coefficient majorateur de 2.43 pour l'électricité et de 2.8 pour le gaz. Malgré l'utilisation du réseau de chaleur pour chauffer certains bâtiments communaux, le prix de l'abonnement est indexé sur l'inflation du pétrole, de la masse salariale et des énergies. La dépense prévisionnelle a été votée pour un montant de 388 710€ concernant les énergies. **Grâce au bouclier tarifaire et à la fermeture de l'éclairage public nocturne, la dépense aura été pour 2023 de 245 088.86€. A noter également, un remboursement de 26 462€ concernant une surfacturation de consommation de gaz en 2022 pour l'école Auguste Gerdolle.**

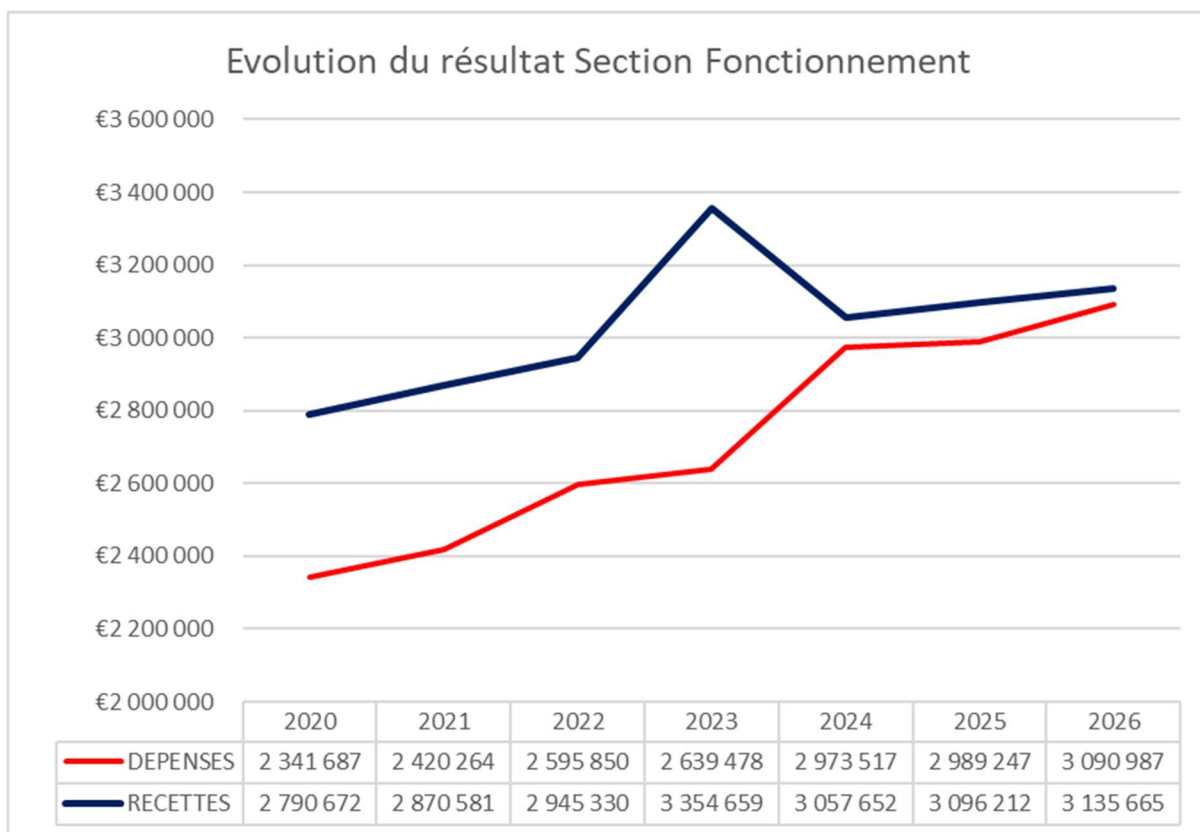
Des hausses sur les prix de l'électricité et du gaz sont encore annoncées pour 2024. Le gouvernement, pour limiter sa dépense publique, limite l'aide du bouclier tarifaire avec une aide de 75% dès que le prix du MégaWattHeure dépasse 250€. Comme en 2023, l'aide sera directement déduite des factures. Il n'y aura pas de recettes fléchées. L'estimation de recettes pour 2024 est équivalente à 2023. Sur Ecrouves, le tarif appliqué en heures pleines est de 461.58€ et de 178€ pour les heures creuses s'agissant de l'électricité. Pour exemple, pour une consommation annuelle globale de 1 350 MWH dont les 2/3 sont en heures pleines, l'aide de 50% est évaluée à 107 112€.

Les projections relatives au taux d'inflation des économistes sont en cohérence avec celles constatées sur les marchés. La Municipalité avait déjà intégré ces données dans la projection du PPI en section de Fonctionnement et cela implique :

- Une augmentation des dépenses :
 - S'agissant des prévisions **d'inflation cumulée** et communiquée par le FMI Fonds Monétaire International, la Banque de France et l'OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques : elles seraient donc de **2.7% en 2024 puis 2.1% sur 2025-2026** ;
 - S'agissant de l'inflation générale calculée de 10% pour les carburants et les énergies ;
 - S'agissant des prestations de service, l'inflation serait proche des 2.7% ;
 - S'agissant du recrutement d'un personnel.
- Une stagnation des recettes :
 - Il est prévu pour les prestations de service une revalorisation de tarification conforme à l'inflation des dépenses et calculées sur les mêmes fréquentations que 2023 ;
 - Les dotations en provenance de l'état et celles liées à la population jeunesse sont figées aux valeurs de 2023 ;
 - Les recettes perçues par l'absence d'agents sont minorées alors que la charge financière est supportée à 100%.

La projection de résultat net et de capacité d'autofinancement est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES	2 341 687,03 €	2 420 264,25 €	2 595 850,23 €	2 639 478,34 €	2 973 517,59 €	2 989 247,67 €	3 090 987,11 €
RECETTES	2 790 672,49 €	2 870 581,19 €	2 945 330,00 €	3 354 659,16 €	3 057 652,89 €	3 096 212,26 €	3 135 665,38 €
RESULTAT	448 985,46 €	450 316,94 €	349 479,77 €	715 180,82 €	84 135,30 €	106 964,59 €	44 678,27 €
Amortissement	72 529,54 €	80 642,23 €	103 616,82 €	109 800,94 €	115 000,00 €	120 000,00 €	125 000,00 €
CAF	521 515,00 €	530 959,17 €	453 096,59 €	824 981,76 €	199 135,30 €	226 964,59 €	169 678,27 €



Le graphique ci-dessus présente l'approche de **l'effet ciseau** de la section fonctionnement issu de la projection à 2026 avec le résultat brut c'est-à-dire **sans report des excédents annuels de la section fonctionnement** : cette somme a vocation à venir couvrir le besoin de financement en section de fonctionnement et d'investissement.

6.3/ Suivi des actions

ORIENTATION N°1 : OPTIMISATION DE GESTION DU SERVICE PUBLIC

Le premier objectif est donc de pouvoir réaliser un diagnostic du territoire en termes socio-démographique et socio-économique sur le premier semestre 2021 afin d'adapter les services publics communaux aux besoins identifiés et réels des différentes strates de la population scrofulienne. En effet, la situation sanitaire a modifié considérablement les modes de vie, les conditions de travail des administrés et, elle a aussi augmenté la précarité des plus fragiles. Les services que peuvent proposer une commune aux besoins de ses administrés s'en voient peut-être modifiés. Il est indispensable de s'assurer que certaines orientations envisagées à partir de 2022 soient bien en adéquation avec les besoins du territoire. Les programmes pluriannuels étant prévisionnels et adaptables chaque année par décision collégiale.

Le second objectif est de poursuivre l'amélioration de la communication transversale avec la modernisation du site internet, la digitalisation de la communication, de réintroduire la presse qualitative et d'étendre la participation citoyenne à chaque quartier.

Le troisième objectif est d'optimiser nos ressources internes et de développer des partenariats. Pour optimiser nos services, il convient de pouvoir se doter de matériel adapté, de mutualiser les biens donc les dépenses et de permettre une efficacité opérationnelle.

Bilan : Le diagnostic du territoire en termes socio-démographique et socio-économique a été réalisé sur l'exercice 2021. A l'issue, les services notamment ceux dédiés à la jeunesse ont donc été adaptés en 2022 et élargis en 2023 pour répondre aux besoins d'activités hors temps scolaire. La commune a contractualisé avec Les Francas pour proposer une offre de service aux adolescents via le dispositif Pass Ado. En parallèle, la commune a densifié son offre « Argent de Poche » avec les Chantiers Jeunes qui ont vocation à intervenir à chaque période de vacances scolaires hormis celle de Noël.

Le CCAS maintient sa proximité avec les personnes isolées, ou âgées ou en difficulté financière.

La digitalisation de la communication est opérante depuis le début d'année 2021 avec l'application Intramuros. La modernisation du site est finalisée et opérationnelle depuis Janvier 2022. La Municipalité a modernisé la rédaction de son bulletin municipal annuel : sa parution a été effective en 2021, 2022 et 2023, tout comme le maintien de la distribution de l'agenda communal.

Il convient de poursuivre la mutualisation des services avec d'autres communes en sus de Foug, Toul, Pagny derrière Barrine.

La commune a engagé des négociations avec la Ville de Toul pour mutualiser certaines prestations d'entretien et d'ingénierie. Il est envisagé de dialoguer avec la commune de Foug s'agissant des missions dédiées de Police du Maire.

La Ville de Toul et d'Ecrouves ont engagé un diagnostic relatif à la création d'une commune nouvelle. Les conclusions sont attendues en 2024.

ORIENTATION N°2 : CONFORTER LA QUALITE DE NOTRE CADRE DE VIE

Afin d'optimiser nos dépenses de fonctionnement, il est nécessaire de favoriser la requalification énergétique des bâtiments communaux en termes d'isolation thermique et isophonique des infrastructures, mais aussi de tendre l'alimentation en électricité et en chauffage aux futures ressources énergétiques.

En parallèle, il faut favoriser la requalification énergétique de l'éclairage public avec l'implantation ou/et le renouvellement des dispositifs anciens d'éclairage public avec notamment la mise en place d'éclairage LED.

Nos infrastructures sont des biens communs que nous destinons à rendre conviviaux et sécurisés. C'est pourquoi et suivant les conclusions du diagnostic, il est envisagé la création de city-parcs ou/et d'aires de jeux, de renforcer la signalétique pour les parcours pédestres, de porter une réflexion pour la création et/ou la matérialisation de pistes cyclables dès lors que la largeur de voirie le permet. A ceci s'ajoutent l'aménagement sécurisé du terrain et des voiries autour des écoles A. Gerdolle et La Justice, l'aménagement du square Saint Vincent, de la rue du Lieutenant Ehlé et de la rue Gabriel Mouilleron. Ainsi qu'un rafraîchissement de la signalétique au sol de la Place René NOUVEAU. Chaque opération de travaux sera l'opportunité de poursuivre l'ADAP Agenda D'Accessibilité Programmée.

Sur proposition communale, un projet de sécurisation est inscrit pour sécuriser la voirie d'accès devant l'école MATHY. Il sera travaillé avec les services du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, tout comme les aménagements des espaces programmés que sont la rue des Oiseleurs et la Départementale D400.

En sus, nous devons accompagner au civisme et à la sécurité en renforçant la sécurité passive des usagers dont la mise en place de défibrillateurs, en optimisant la sécurisation de notre plan de

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

circulation communal dont le renforcement de la signalétique et en proposant une augmentation de la fréquence des chantiers jeunes.

Bilan : Des diagnostics énergétiques ont été réalisés pour certains bâtiments communaux (deux salles communales et un logement) en 2021. Des investigations complémentaires sont indispensables pour se positionner et pour déposer des dossiers de demande de subvention. Prévus en 2023 mais non réalisés au profit du projet RD400 et Eclairage LED, ils sont reportés pour 2024.

Le Plan de circulation communal est repris et il se poursuit s'agissant des différentes opérations de sécurisation réalisées.

Les défibrillateurs sont déployés.

La Placette Saint-Vincent a été réhabilitée.

Le premier city-parc au quartier Centre, mutualisé avec les écoles, sera opérationnel en 2024.

Des travaux pour la modernisation de l'éclairage public (LED notamment) ont été réalisés en 2023 et ils se poursuivent en 2024.

Le projet de rénovation de la RD400 intègre une piste cyclable. Les travaux sont programmés pour 2024.

Les écoles A. Gerdolle et le groupement scolaire MATHY sont sécurisées en termes de voirie et de signalétiques.

ORIENTATION N°3 : FAVORISER LES OPERATIONS IMMOBILIERES

Cette orientation se destine à des échanges et à des éventuelles négociations avec des partenaires structurants pour favoriser l'implantation de logements seniors, pour étudier la requalification des terrains et des bâtiments communaux. L'entretien des bâtiments communaux reste une action d'investissement programmée.

Bilan : Il s'avère *in fine* que la mise en œuvre d'une taxe sur les logements vacants ne sera pas incitative à la vente ou à la rénovation. Les services de la DGFIP nous expliquant que les actions de recours des propriétaires concernés seraient plus coûteuses que la recette fiscale envisagée. Cette ressource financière est donc abandonnée. Un diagnostic tertiaire a débuté au second semestre 2023 et doit se poursuivre début 2024. Les conclusions permettront une projection des coûts induits par la loi Climat. 2023 aura été une année de réflexion sur le devenir des biens inoccupés et/ou onéreux en termes de charge de structure. Par ailleurs, et à la majorité des conseillers municipaux, la Commune doit débiter la vente de biens communaux afin de générer des ressources financières mais surtout une optimisation des dépenses relative à leur entretien.

ORIENTATION N°4 : PLACER LA JEUNESSE AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Il convient d'honorer notre compétence partagée avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports en dotant les écoles de moyens numériques adaptés sur deux années et de maintenir les équipements aux besoins pédagogiques. Aussi, il faut maintenir la sécurité et la diversité des espaces extérieurs utilisés par nos enfants. S'agissant de la tranche d'âge 12-18ans et des axes de priorité issus du diagnostic, il faut tendre à la mise en place de centre adolescents et donc d'en professionnaliser l'animation jeunesse.

Bilan : Les écoles sont dotées des outils numériques sollicités et l'investissement s'est poursuivi en 2023 avec deux nouveaux écrans numériques : Au nombre de 9, ce sont 3 Ecrans Numériques Interactifs pour chaque école élémentaire. La commune a doté les écoles (qui en avaient formulées le besoin suite à une sollicitation dédiée) de matériel sportif pour les 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes.

La commune a augmenté son enveloppe financière pour garantir la gratuité de l'instruction aux élèves scrofuliens.

La city-parc_aire de jeux sis au quartier Centre sera opérationnel en 2024.

La Commission Jeunesse doit poursuivre ses réflexions s'agissant des autres dispositifs à mettre en œuvre au quartier Justice (2024) puis Bautzen (2025).

ORIENTATION N°5 : SOUTENIR PAR L'ACTION SOCIALE

Il vous est proposé qu'en interne soit étudiée la pertinence d'implantation de services solidaires et de maintenir le lien intergénérationnel avec comme exemple non exhaustif la mise à disposition de jardins afin qu'il soit partagé.

Bilan : à étudier par le CCAS

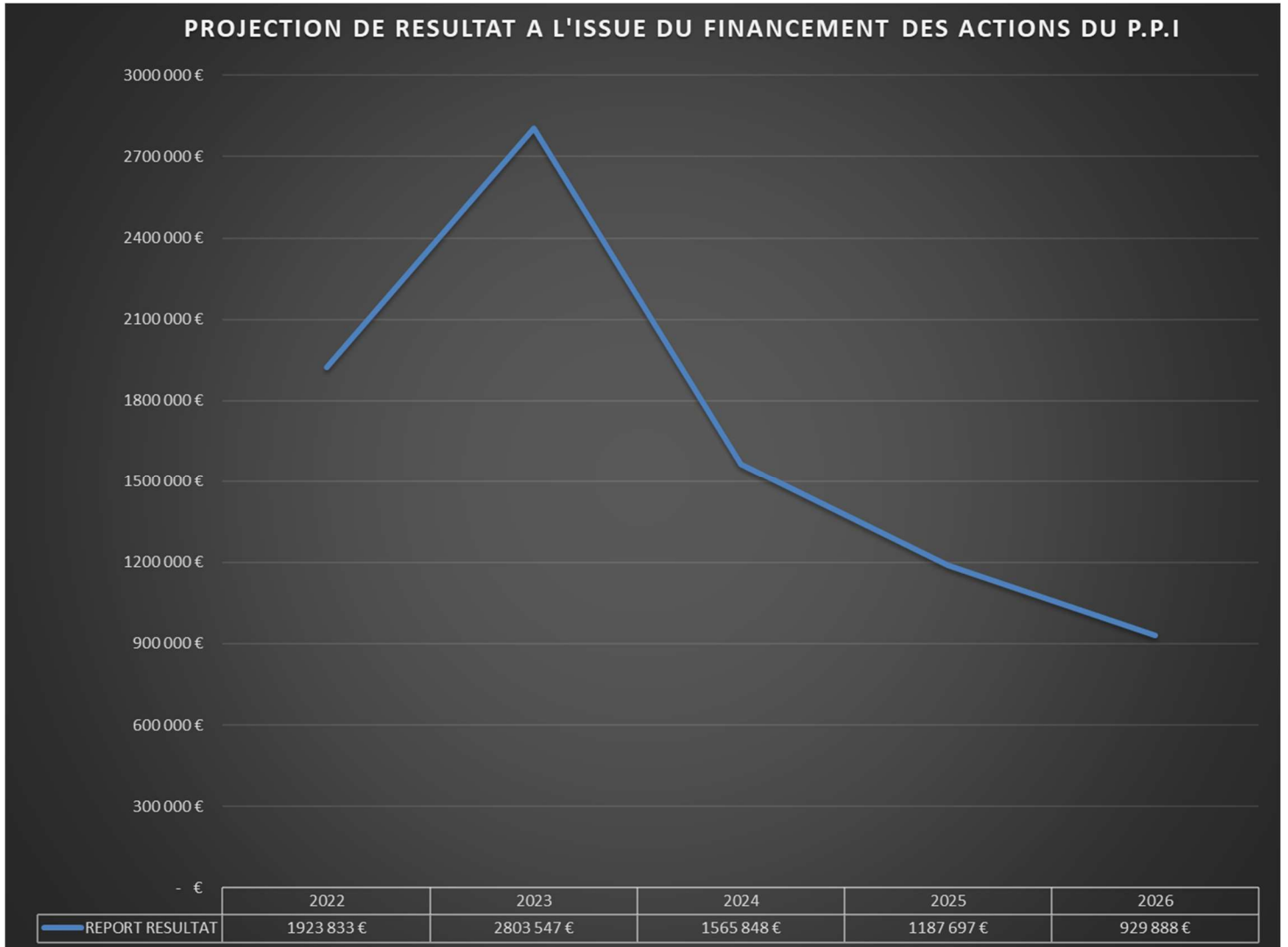
ORIENTATION N°6 : ACCOMPAGNER LE TISSU ASSOCIATIF

Le tissu associatif est un partenaire dynamique des services de la Ville d'Ecrouves pour lequel il convient de maintenir l'entretien et la sécurité des biens mis à disposition et de l'accompagner en interne pour sa communication.

Bilan : La Commune a investi dans de nouveaux tatamis mis à disposition des associations et des écoles dans le gymnase Robinot. La Commune maintient son soutien avec la mise à disposition gracieuse de ses salles communales, de son personnel communal lors de manifestations, de son soutien avec l'octroi de subventions (32 085€ pour 2023), de son soutien avec le renouvellement des filets de but pour le compte du FCE, l'éclairage du stade avec de nouveaux projecteurs, le remplacement de frigidaires et congélateurs nécessaires aux manifestations associatives....

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

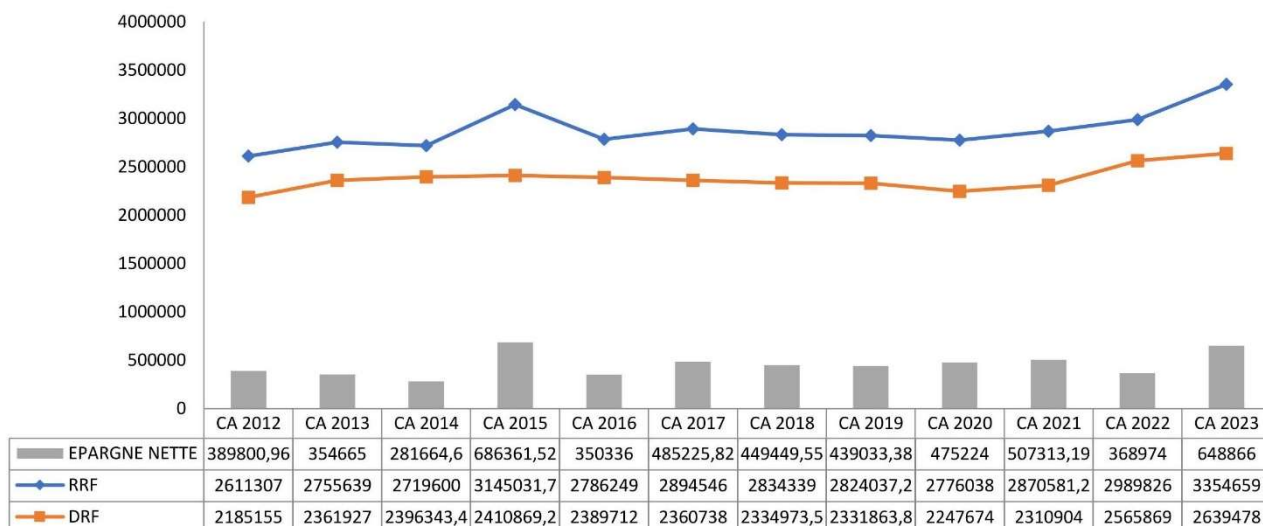
Pour toutes ces actions, le résultat intégrant le besoin de financement annuel serait le suivant :



8. Situation de l'épargne nette et de la dette

L'épargne nette est la différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement, hormis les opérations d'ordre de section à section déduction faite des remboursements en capital des emprunts. Ce ratio de structure mesure la capacité financière de la collectivité.

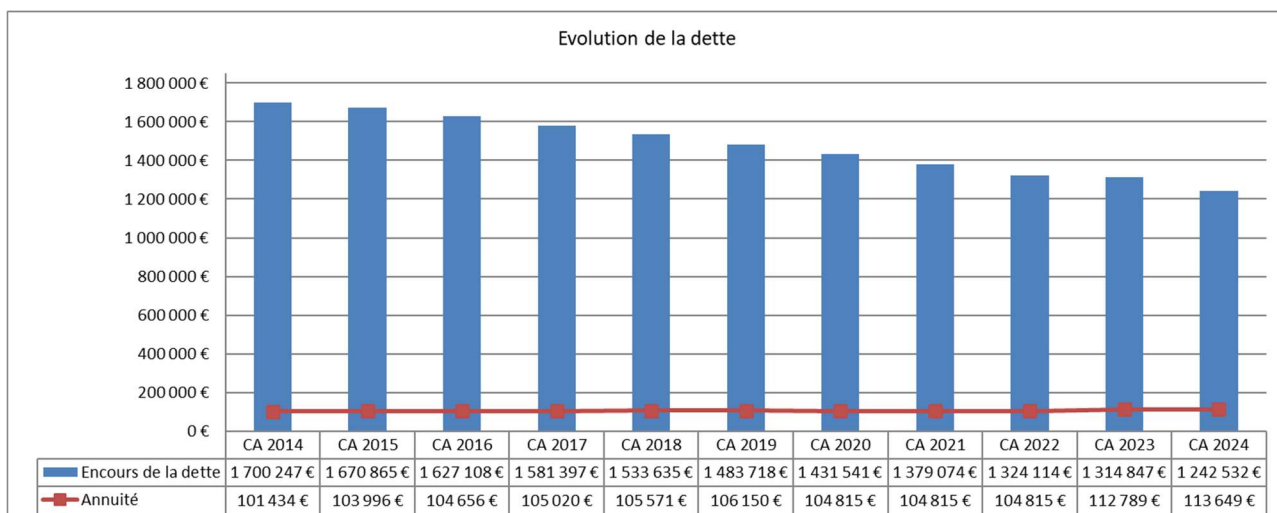
Evolution de l'épargne NETTE



L'épargne nette augmente comme projeté en 2023 : elle est de 648 866 €.

La vigilance reste de mise pour les années à venir car beaucoup d'inconnues subsistent : Quelles seront les conséquences de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation qui doivent s'appliquer à compter de 2026 ? Quels sont les moyens financiers et fiscaux dont dispose la commune pour compenser les pertes de dotations ?

Evolution de la dette



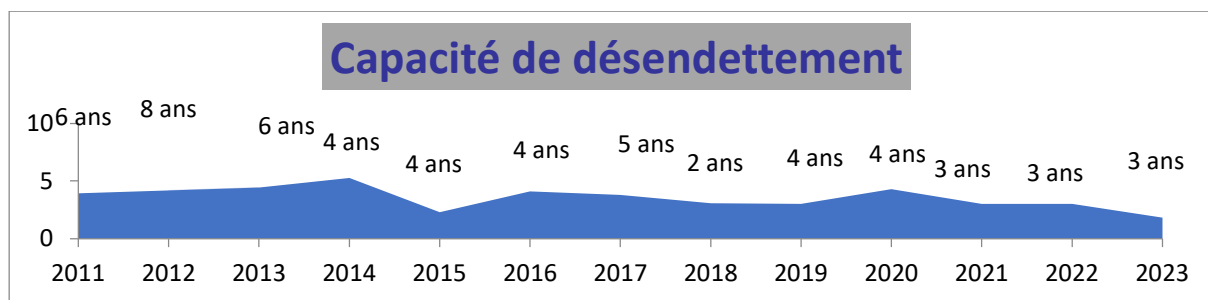
Au 31/12/2023, l'encours total de la dette est de 1 314 847 €. Il est constitué d'une dette bancaire de 1 245 765.21 €, d'un prêt consenti par la CAF pour un montant résiduel de 20 769.60 € et d'une avance remboursable de 48 312.32 €

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Au 31/12/2022, l'endettement par habitant est de 293 €, celui-ci est respectivement de 672€ et 580€ par habitant pour la catégorie des communes de même strate du département et de la région.

En 2022, l'annuité de la dette a été de 105 979 €, soit 24€ par habitant (78 € : référence département ; 79 € référence Région).

Pour 2024 : l'encours de la dette est le suivant : 1 188 033.55 € pour l'ancien prêt ; 18 173.40 € pour la CAF et 36 324.55 € pour l'avance intracting.



La capacité de désendettement est exprimée en nombre d'années.

Elle est de 3 ans au 1^{er} Janvier 2023.

Cet indicateur est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

Le seuil d'alerte est atteint si la durée nécessaire au remboursement de la dette est supérieure à 10 ans.

Ce ratio a fortement baissé en 2015 en raison d'une épargne brute exceptionnellement élevée. En 2018, le rapport d'orientation budgétaire présentait les conditions du prêt bancaire en cours qui a fait l'objet d'une demande de refinancement. Celle-ci n'a pas été retenue, car l'indemnité de sortie de ce prêt est très élevée (plus de 400 000 €).

Ce prêt est un prêt dit « structuré », il sera contractuellement révisé à mi-parcours (en 2027). La 2^{ème} phase d'amortissement de ce prêt sera indexée sur le taux monétaire (Euribor 12 mois majoré de 0.05%) et s'appliquera chaque année. Actuellement, celui-ci est intéressant (-0.511%) mais qu'en sera-t-il à moyen terme ?

9. Projection des résultats et Financement

Les résultats prévisionnels des deux sections seraient les suivantes en intégrant les données explicatives du chapitre 6 :

Projection du résultat de la Section de Fonctionnement sans financement de la section Investissement :

Résultat Section de Fonctionnement	CA 2022 réel	CA 2023 réel	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Excédent reporté	1 884 831,11 €	2 312 624,18 €	3 027 805,00 €	3 111 940,30 €	3 218 904,89 €
Recettes	3 023 643,30 €	3 354 659,16 €	3 057 652,89 €	3 096 212,26 €	3 135 665,38 €
Dépenses	-2 595 850,23 €	-2 639 478,34 €	-2 973 517,59 €	-2 989 247,67 €	-3 090 987,11 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 312 624,18 €	3 027 805,00 €	3 111 940,30 €	3 218 904,89 €	3 263 583,16 €
RESULTAT COMPTABLE (RF - DF)	427 793,07 €	715 180,82 €	84 135,30 €	106 964,59 €	44 678,27 €

Le résultat final serait de + 3 263 583.16€ en 2026.

Projection du résultat de la Section de Fonctionnement avec le financement de la section Investissement:

	CA 2022 réel	CA 2023 réel	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Résultat Fonctionnement	1 884 831,11 €	3 027 805,00 €	2 887 681,84 €	1 672 812,62 €	1 232 375,67 €
Besoin de financement PPI Section Investissement	39 002,13 €	-224 258,46 €	-1 321 833,81 €	-485 115,22 €	-302 487,53 €
Résultat Exercice	1 923 833,24 €	2 803 546,54 €	1 565 848,03 €	1 187 697,40 €	929 888,14 €

Le résultat final serait de + 929 888.14€ en 2026.

Le budget 2024 intègre en recettes le dispositif INTRACTING pour 500 000 euros, dont le remboursement sur treize années se fait sur les économies réalisées. Le financement de l'aménagement de la RD400 est rendu possible en autofinancement grâce aux subventions importantes de près de 358 000euros et grâce à la perception du FCTVA.

Cependant, si la situation financière permet les autofinancements, le résultat de la section fonctionnement s'amointrie pour tendre vers l'effet ciseau. Dans l'avenir voire en 2025, il faudrait envisager d'autres recettes financières :

- Par la vente de biens communaux inutilisés et/ou pour lesquels l'entretien est conséquent par rapport à la destination sous-utilisée ;
- Emprunt : il conviendrait d'emprunter la somme relative aux investissements envisagés en 2025 et 2026. Le suréquilibrage serait moins important que celui de 2021 où la Préfecture s'y était opposée.
- Fiscalité : il faudrait envisager d'augmenter la taxe foncière à 3 voire 4 points. Cette éventualité sera recevable par le contrôle de légalité de la Préfecture dès lors que la commune ne disposera plus de réserve financière ;
- Envisager la création d'une commune nouvelle.

10. Financement pour 2024

La Municipalité propose un autofinancement pour l'année 2024 et le recours au dispositif INTRACTING pour le financement du projet d'éclairage public.